

Présents : Monsieur ERARD Joseph, Maire - Madame GARNIER Françoise - Monsieur BLIN Jean-Yves - Madame GEORGEAULT Valérie, adjoints.

Monsieur BOULAY Yannick - Monsieur BOUVET Jérôme - Madame COCHET Katell - Monsieur FROC Dominique - Madame HELIES Karine - Monsieur LEMOINE Loïc - Madame JOUVIN Amélie - Madame LEGAY Patricia - Madame VOUTAT Armelle.

Etaient excusés : Madame MEUR Soazic - Monsieur AUFFRET Philippe.

Secrétaire : Madame GEORGEAULT Valérie a été élue secrétaire de séance.

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 février 2018 n'appelle aucune observation particulière.

COMPTES DE GESTION 2017 : Budget principal de la commune et budgets annexes : lotissement des Acacias et assainissement dressés par Monsieur LAMER, receveur.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE les comptes de gestion (budget principal de la commune et budgets annexes : lotissement des Acacias et assainissement) du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes (lotissement des Acacias et assainissement) qui concordent avec les comptes de gestion tenus par le trésorier puis se retire. Mme Garnier propose le vote de chacun de ces comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des comptes administratifs 2017 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Transfert exceptionnel reversement Com'Onze	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de la clôture de l'exercice 2017
Budget principal					
Investissement	-249 691,13	0,00		20 137,08	-229 554,05
Fonctionnement	184 149,40	130 000,00	185 492,07	110 083,03	349 724,50
Total	-65 541,73	130 000,00	185 492,07	130 220,11	120 170,45
Budget assainissement					
Investissement	40 552,19	0		-7 858,00	32 694,19
Fonctionnement	35 359,78			12 585,16	47 944,94
Total	75 911,97	0		4 727,16	80 639,13
Budget Résidence des Acacias					
Investissement	-78 734,48	0		-1 808,80	-80 543,28
Fonctionnement	116 342,11	0		8,80	116 350,91
Total	37 607,63	0		-1 800,00	35 807,63

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2017 présente un excédent de *349 724.50€uros*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter une somme de *150 000 €* à l'article 1068 "Excédent de fonctionnement" en section investissement et de reprendre la somme de *199 724.50 €* à l'article R002 " Excédent antérieur reporté "en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de *150 000 €* à l'article 1068 "Excédent de fonctionnement" en section investissement et de reprendre la somme de *199 724.50 €* à l'article R002 " Excédent antérieur reporté "en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2017 présente un excédent de *349 724.50€uros*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter une somme de *150 000 €* à l'article 1068 "Excédent de fonctionnement" en section investissement et de reprendre la somme de *199 724.50 €* à l'article R002 " Excédent antérieur reporté "en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de *150 000 €* à l'article 1068 "Excédent de fonctionnement" en section investissement et de reprendre la somme de *199 724.50 €* à l'article R002 " Excédent antérieur reporté "en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET LOTISSEMENT DES ACACIAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2017 présente un excédent de *116 350.91 €uros*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la somme de *116 350.91 €* à l'article R002 " Excédent antérieur reporté "en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal après avoir délibéré:

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de *116 350.91 €* à l'article R002 " Excédent antérieur reporté "en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

VOTE DES SUBVENTIONS -ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote des subventions allouées aux associations communales pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

ACCA : 290€

ABCD : 400€

Mesdames COCHET K, GARNIER F, LEGAY P. n'ayant pris part ni au débat ni au vote

AFN : 490€

Messieurs ERARD J, FROC D. et LEMOINE L. n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Association St Georges de France : 100 €

Madame GARNIER et Monsieur ERARD Joseph n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Club du 3ème âge : 580€

Madame GARNIER, Messieurs BLIN J.-Y. et ERARD J. n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Comité des fêtes : 400 €

Monsieur BLIN J.Y. n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

ISGC : 2 300 €

Madame GEORGEAULT V., Messieurs FROCD. et LEMOINE L. n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

VOTE DES SUBVENTIONS - DEMANDES EXTERIEURES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des diverses demandes de subventions pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

-d'accorder les subventions suivantes, à l'unanimité :

Associations /organismes/écoles privées	2018
ADMR de Saint Aubin du Cormier	100.00€
Vivre chez soi	100.00€
Chambre de métiers et de l'artisanat	35.00€ / élève
Maison Famille Rurale	35.00€ / élève
Racines	25.00€

-d'accorder (2 abstentions) des subventions aux établissements scolaires privés (écoles, AEPEC, OGEC)

-de fixer le montant de la subvention à 200€ par élève.

PRECISE que cette décision est valable pour 2018 et sera revue chaque année.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

MAINTIENT les taux d'imposition des trois taxes directes locales :

Taxe d'habitation	17.18 %
Taxe Foncière (bâti)	21.36 %
Taxe foncière (non bâti)	49.05 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le Conseil Municipal, a voté le budget primitif qui s'équilibre en :

Voté à l'unanimité :

Recettes et dépenses de fonctionnement à **721 019.00 Euros**

Recettes et dépenses d'investissement à **436 647.00 Euros**

Les Budgets Annexes :

Adoptés à l'unanimité :

Lotissement des Acacias :

Recettes et dépenses de fonctionnement à **226 690.11 Euros**

Recettes et dépenses d'investissement à **119 817.48 Euros**

Assainissement :

Recettes et dépenses de fonctionnement à **83 816.46 Euros**

Recettes et dépenses d'investissement à **67 079.07 Euros**

PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE PAR LA COMMUNE DE SAINT GEORGES DE CHESNE

Monsieur le Maire explique que l'ordinateur utilisé pour le SIEX est âgé de cinq ans et commence à donner des signes d'usure.

Puisque ce matériel profite à la fois à la commune de Saint Georges de Chesné et au syndicat intercommunal des eaux du Chesné, la prise en charge de ce dispositif pourrait être partagée par les deux collectivités.

Il fait part aux membres du conseil municipal de l'accord du SIEX par délibération n°2018/1/09 du 22 mars 2018 sur la prise en charge partielle du coût du matériel informatique nécessaire au poste administratif à hauteur de 1 404.90€.

Il est également proposé un contrat de services BL SYSTEM CARE dédiés au bon fonctionnement de ses équipements pour un montant annuel de 192€HT ainsi qu'un abonnement pour la bureautique avec un coût annuel de 104€HT pour les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

ACCEPTE :

-le devis proposé par BERGER LEVRAULT comprenant l'acquisition de l'ordinateur et l'installation et paramétrage des logiciels pour un coût de 2 137.89€ HT

- le contrat de services BL SYSTEM CARE,

- la participation financière du SIEX à hauteur de 1 404.90€HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapport à cette affaire.

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS (DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création des emplois suivants :

-adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de service à la population (accueil, état civil, urbanisme,...)

-adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de services périscolaires (garderie, accompagnement au repas des enfants, entretien des bâtiments publics...)

-rédacteur principal de 1^{ère} classe pour assurer le secrétariat général de la mairie.

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 27 mars 2018,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE ■ : la suppression, à compter du 1/04/2018

- d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial

- d'un emploi temps non complet (24/35^{ème}) d'adjoint technique territorial

 : ■ la création, à compter de cette même date :

-d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

-d'un emploi temps non complet (24/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

DECIDE ■ : la suppression, à compter du 1/10/2018

- d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe

 : ■ la création, à compter de cette même date :

-d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe

PRECISE ■ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

HTAG -PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier de candidature de la commune déposé dans la cadre du lancement de l'appel à candidature du pays touristique de Fougères portant sur un projet d'hébergement touristique de demain baptisé HTAG (hébergement touristique d'avant-garde) a été retenu.

Ce projet de réhabilitation du presbytère et de ses annexes est estimé à un million d'euros.

3 volets :

Rénovation du presbytère : 400 000€

Démolition des pièces entre le presbytère et la grange et reconstruction : 300 000€

Restauration de la grange à dîme : 300 000€

Locations estimées sur 10 ans 500€/20 semaines soit 100 000€

Le pays touristique de Fougères s'engage à rechercher des financeurs.

La commune s'est engagée à investir au moins 20% du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre. Elle est également amenée à solliciter des partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire :

-à solliciter les aides financières auprès de différents financeurs dans le cadre du projet HTAG.
(Région via Fougères Agglomération, ADEME, Etat...)

- à signer tout document se rapport à cette affaire.

CONTROLE DES HYDRANTS

Monsieur le Maire rappelle que le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie dans le département d'Ille et Vilaine, mis à jour le 10/10/2014, fixe les modalités de réalisation des contrôles techniques et fonctionnels des hydrants.

Jusqu'au 31/12/2017, la compétence eau potable était exploitée par la société SAUR dans la cadre d'un contrat de concession. La Commune avait donc confié la mission de réalisation des contrôles techniques des poteaux et bouches d'incendie publics à la société SAUR.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le SIEX a délégué sa gestion de l'eau potable à la société STGS d'Avranches. En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mandater la société STGS pour cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE la convention telle qu'elle a été présentée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapport à cette affaire.

La séance est levée à 23h15

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 24 mai 2018 à 20h.